

DÉCISION MUNICIPALE N°2024_147

OBJET : SERVICES TECHNIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DU SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES FORCES DE SECURITE ET A LA SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020 relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics porté par la Région Ile-de France,

CONSIDERANT le souhait de la Commune d'acquérir un véhicule électrique pour équiper son service de la Police Municipale,

CONSIDERANT que ce projet est éligible au dispositif de soutien régional à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Solliciter une subvention d'un montant de 11 061 € auprès de la Région Ile-de-France au titre du dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics.

Article 2 :

Préciser le plan prévisionnel de financement suivant :

Acquisition d'un véhicule électrique pour équiper le service de police municipale	Montants (€)
Conseil Régional (30%)	11 061
Conseil Départemental (25%)	9 218
SDEVO (6,78%)	2 500
Autofinancement de la commune (38,22%)	14 093,87
Montant total HT	36 872,87

Article 3 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** au Registre des décisions.

Transmis en Préfecture le : 08/08/2024
Publié(e) le : 08/08/2024
Exécutoire le : 08/08/2024

Fait à PIERRELAYE, le 25/07/2024

Le Maire,



Michel VALLADE

